

## *Être père et mari sous la Révolution*

Anne Verjus

En 1808, un conflit éclate entre un homme, Antoine Morand de Jouffrey, et son épouse, Magdeleine Guilloud. Suite à la mort tragique de leur fille aînée, les deux époux se sont momentanément séparés. Antoine est demeuré à Lyon tandis que Magdeleine est partie à Grenoble chercher réconfort et distraction auprès de sa belle-mère, Antoinette Morand de Jouffrey. Le conflit se déroule donc par lettres interposées, ce qui offre à l'historien une occasion rare d'observer la survenue de la discorde, et la manière dont elle se traduit, se vit et se résout, dans un couple de l'époque révolutionnaire. À une époque où se construit le conjugalisme, cette idéologie qui fait de la famille indivisible, et en particulier du couple, l'unité élémentaire de la société politique<sup>1</sup>, il est intéressant de se pencher sur ce qui le contrarie : la confrontation entre des intérêts et des opinions divergents. Par la manière dont ces deux acteurs ordinaires vivent cette confrontation, on perçoit combien les normes et les pratiques individuelles se renforcent réciproquement.

Ce conflit s'inscrit dans la continuité de l'influence qu'ont exercée, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la philosophie et les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau. Ceux-ci ont articulé deux formes contradictoires de l'organisation sociale. La première est la forme contractuelle. Fondement de la cité politique, elle repose sur l'association des « déjà égaux en nature », en vue d'atteindre l'égalité des droits. La seconde est la forme communautaire. Fondement inchangé des relations familiales, elle repose au contraire sur la hiérarchie, c'est-à-dire la subordination des personnes à l'autorité d'un chef. Ce chef est politiquement à l'interface de la société des égaux et de la famille qu'il incarne en tant qu'unité de la nation. La Révolution française est tout

---

<sup>1</sup> Voir Anne Verjus, *Le Bon Mari : une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque de la Révolution*, Paris, Fayard, 2010.

entière contenue dans cette organisation politique de la citoyenneté qui confère à certains hommes, les chefs de famille, le droit de vote, c'est-à-dire le droit de parler au nom de plus grands qu'eux, de plus grands que leurs propres intérêts d'individus, de classe ou de sexe ; le droit de parler au nom des femmes, des enfants et des domestiques qui composent la famille en général et leur famille en particulier. Rousseau, dans le *Contrat social*, a posé les bases de cette articulation entre famille et cité ; dans l'*Émile* ou dans *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, il a décrit les relations entre les hommes et les femmes dans la famille. Aux hommes, il confère l'autorité et la responsabilité, le devoir de protéger les plus faibles ; aux femmes, un rôle de mères et d'épouses qui aliènent volontairement leur liberté pour rendre possible un exercice sans violence de l'autorité masculine. Les femmes se font les ministres de leur époux-roi en acceptant le principe que le pouvoir est un, et que la supériorité naturelle des hommes leur confère cette prééminence « naturellement ». Il est dans leur intérêt, pense Rousseau, de se soumettre à un époux qui ne soit pas un tyran mais un bon père et un bon mari, c'est-à-dire quelqu'un qui se soumettra lui-même à la raison pour amener la prospérité et le bonheur dans sa famille.

Le conflit entre Antoine Morand de Jouffrey et son épouse Magdeleine Guilloud peut être compris comme une conséquence de cette manière irénique d'envisager les rapports à l'intérieur de la famille. Leur dispute décrit la stupeur d'un époux devant le surgissement d'un événement jamais advenu en vingt ans de vie commune, quand, au sein de l'unité familiale, un intérêt particulier entre en contradiction avec l'intérêt supérieur de la famille – intérêt supérieur de la famille qu'Antoine, en tant que mari et père de l'époque révolutionnaire, tend à confondre avec son propre intérêt.

Comprendre ce conflit nécessite de revenir sur les éléments saillants de la construction de cette unité d'intérêts et d'opinions que forme la famille. Fruit d'un travail de longue haleine, cette unité s'obtient par une série d'interactions pacificatrices opérées tant par les hommes que par les femmes de la famille. Parmi celles-ci, nous retiendrons celles que l'histoire familiale, au sein de cette correspondance, dégage avec le plus de force : l'intermédiation maternelle dans la constitution de l'autorité paternelle et l'expression du sentiment amoureux dans la formation de l'autorité maritale. Le conflit, et la surprise qu'il provoque, ne peuvent être décrits qu'en ayant saisi la manière dont, lentement, insensiblement, depuis des années, les époux Morand de Jouffrey ont travaillé à se convaincre l'un l'autre de l'indivisibilité de leurs intérêts.

ANTOINE MORAND DE JOUFFREY ET  
MAGDELEINE GUILLOUD

Antoine Morand de Jouffrey est né en 1760 à Lyon. Son père, Jean Antoine Morand, est un architecte de talent qui va faire fortune en construisant le premier pont de bois reliant la presqu'île de Lyon aux étendues vierges de l'est de la ville ; sa mère, Antoinette Levet, est une riche héritière qui va contribuer à faire la fortune du couple en se faisant l'adjointe efficace et talentueuse de son époux<sup>2</sup>. Magdeleine Guilloud est également née à Lyon, en 1766. Elle est la fille d'un négociant fortuné, Antoine Guilloud, et l'unique héritière de sa mère Marie Tempier. Elle se marie avec Antoine Morand de Jouffrey en 1785. Le couple aura trois enfants : Albine, en 1786, James, en 1787 et Éléonore, en 1795. On a conservé, aux Archives de Lyon, une grande partie de la correspondance qu'ont échangée Magdeleine et Antoine au cours de leur vie conjugale. La Révolution les a séparés une première fois au moment où Antoine doit fuir les troupes républicaines réprimant les acteurs de la révolte de l'été 1793 ; dans les années qui suivent, les affaires liées à l'entretien et à la gestion du pont amèneront Antoine à partir de longues semaines, parfois des mois, à Paris. Le *corpus* permettant de reconstituer leur vie jusqu'au conflit de l'hiver 1807-1808 compte plusieurs centaines de lettres, auxquelles on adjoindra les lettres échangées par Antoine et sa mère, qui complètent deux périodes importantes de l'histoire familiale : celles de l'adolescence d'Antoine, et celles où, le couple étant réuni, Antoine et Magdeleine ne s'écrivent pas<sup>3</sup>.

Dès l'âge de 15 ans, Antoine a été envoyé à Paris accomplir ses études de droit. De là, il entretient une correspondance assidue avec sa mère. Leurs lettres témoignent de la forte implication d'Antoinette dans l'éducation de

---

<sup>2</sup> Voir « La vie et l'œuvre de Jean Antoine Morand », édition du texte écrit par son arrière-petit-fils Jean Antoine Marie Morand de Jouffrey, dans *Hommage à Morand, à l'occasion du prêt à usage des papiers Morand de Jouffrey*, études par Jeanne-Marie Dureau, Claude Mermet, Marie-Félicie Pérez, Lyon, Archives Municipales, 1994, p. 22. Voir également Pierre Claude Reynard, *Ambitions Tamed. Urban Expansion in Pre-Revolutionary Lyon*, Ithaca, N.Y., McGill-Queen's University Press, 2009 ; ainsi que Sylvain Chuzeville, *Vie, œuvre et carrière de Jean-Antoine Morand, peintre et architecte à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire, Université Lyon 2, 2012.

<sup>3</sup> L'ensemble de ces correspondances est conservé aux Archives municipales de Lyon dans le Fonds Morand, sous les cotes 14 II 08, 14 II 031, 14 II 035 et 14 II 051. Une partie de cette correspondance a fait l'objet d'un ouvrage, Anne Verjus et Denise Davidson, *Le Roman conjugal. Chroniques de la vie familiale à l'époque de la Révolution et de l'Empire*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

son fils. La mère demande à son fils des comptes rendus sincères sur ses résultats, vérifie son classement, veille à assurer un lien permanent avec des professeurs particuliers chargés de le remettre régulièrement à niveau, le morigène vertement lorsqu'il fait montre de paresse, ce dont il n'est pas avare. Cette correspondance constitue un moment important de l'éducation et de la formation morale d'Antoine. La mère, éducatrice, se sent responsable, devant son mari, de la réussite de cette éducation dispensée par le collège parisien. Dans cette correspondance, le père n'est qu'indirectement présent. Il incarne une autorité lointaine et sévère, quoique toute de bonté. Antoinette l'évoque parfois pour menacer Antoine de son mécontentement, ce qui semble suffire pour ramener un fils paresseux et obstiné à la raison. En général, la mère lui présente un père beaucoup trop bon pour ses mérites, un personnage que le jeune homme a le devoir de vénérer, qu'elle se charge d'instruire des progrès ou des retards de son fils. Une forte connivence existe entre la mère et le fils. Il ne confie qu'à elle certains détails de sa vie quotidienne, de peur de déplaire à son père, qui lui apparaît particulièrement intimidant. Antoinette arrondit les angles lorsqu'Antoine s'approche trop près des limites qui lui ont été posées, intercède pour une faveur exceptionnelle, par exemple lorsqu'il souhaite obtenir des cours de violon ; elle joue donc un rôle de médiatrice. Antoine voue une véritable vénération à son père, tandis qu'il noue avec sa mère des liens de complicité.

À l'âge de 25 ans, il se marie avec Magdeleine Guilloud. Leurs lettres témoignent de l'harmonie qui règne dans le couple. Antoine est séparé pour la première fois de sa femme au moment où il s'enfuit en exil à Briançon, à la fin de l'automne 1793. Depuis son exil, qui va durer un an, il écrit sa confiance en elle, son admiration et sa reconnaissance pour toutes les démarches administratives et politiques qu'elle effectue afin de faciliter son retour, sa gratitude pour les soins qu'elle donne aux enfants. Dans les correspondances ultérieures, qui s'étirent en plusieurs séries de quelques semaines, parfois plusieurs mois, entre 1796 et 1807, il décrit minutieusement ses affaires, ses démarches auprès du ministère, des alliés lyonnais à Paris. Il manque rarement une occasion de lui écrire son attachement et son désir : « Adieu ma bonne et tendre amie, je n'ai pas besoin des secours de l'absence pour t'aimer plus que ma vie et j'espère que tu sens comme moi, que c'est cesser d'exister que d'exister séparément<sup>4</sup>. » On trouve, dans une autre lettre de la même époque :

---

<sup>4</sup> Lettre d'Antoine Morand de Jouffrey à son épouse Magdeleine. AML, 14 II 035, lettres non datées de l'an IV (1796).

[J]e n'ai pas besoin d'être éloigné de toi pour éprouver combien tu m'es chère et j'espère que tu partages à cet égard mes sentiments ; si jamais tu as pu concevoir l'idée que je puisse exister heureux partout où tu n'es pas, tu ne connaîtrais pas mon cœur et n'apprécieras pas mon tendre et inaltérable attachement<sup>5</sup>.

Antoine ne s'accoutume pas à vivre séparé de Magdeleine. Alors qu'il est à Lyon, et qu'il n'a quitté son épouse que depuis quelques heures, il lui écrit :

c'est de bien bonne foy, ma chère amie, que la vie que je mène séparé de toi me devient chaque jour plus insipide, en vain je chercherai le plaisir partout où tu n'es pas je n'en attraperai pas même l'ombre et je ne peux le trouver qu'auprès de ma tendre et unique amie. [...] je te dirai que je t'aime et t'aimerai toujours bien tendrement et tu ne regardes pas ça comme une nouvelle ; depuis longtemps ce qui est nouveau ne rend pas heureux<sup>6</sup>.

« Ce qui est nouveau ne rend pas heureux » : la présence de l'événement révolutionnaire est rare et brève dans la correspondance d'Antoine, et jamais plus explicite que dans cette allusion.

L'attachement d'Antoine doit être situé dans ce contexte très particulier qu'il partage avec le peuple français et qui a touché sa famille très durement, en la personne de son père, guillotiné par les Jacobins en janvier 1794. Alors que tant, du monde ancien, a été laminé ou réinventé, l'amour d'Antoine se distingue par une volonté farouche de s'inscrire dans la durée, dans la fidélité aux serments donnés, comme pour conserver affectivement ce qui politiquement ne peut plus l'être : la sacralité de ce qu'on a reçu. Après 1794, les classes possédantes, aussi progressistes qu'elles aient pu l'être dans les débuts de la Révolution, rejettent toute nouveauté, synonyme pour elles de mort et de déchéance. Il est difficile de déterminer avec certitude si Antoine et Magdeleine Morand de Jouffrey étaient progressistes en 1789. Le fait est que, contrairement à d'autres membres de la famille, ils n'ont pas été inscrits sur les listes d'émigrés. Antoine, probablement favorable à une monarchie constitutionnelle, a fait partie des sections révolutionnaires entre 1789 et 1793. L'été 1793 et ses conséquences dramatiques pour une partie de la population lyonnaise ont mis fin, pour la famille Morand de Jouffrey, à toute aspiration au changement.

Si, selon la loi d'Antoine, la stabilité sentimentale s'édifie et se consolide en fonction inverse des soubresauts politiques, alors en ces années

<sup>5</sup> *Id.*, de Paris, datée du 12 août 1796. AML, 14 II 035.

<sup>6</sup> *Id.*, de Lyon, non datée (probablement de 1796). AML, 14 II 035.

particulièrement riches en revirements et hésitations politiques, le passage du temps ne peut que fortifier son amour pour Magdeleine. Lorsque, quelques années plus tard, en 1801, il doit à nouveau se rendre à Paris, il exprime à nouveau le déchirement que lui cause la séparation :

Je me suis couché hier à neuf heures, j'ai bien dormi et suis par conséquent à moitié guéri, mais ce dont je ne me guéris pas, ma tendre amie, et ce que je ressens encore davantage que pendant le mouvement de la route, c'est la peine de me trouver séparé de toi, elle est plus vive que jamais, ce qui prouve qu'une plus longue habitude de bonheur que je trouve auprès de toi ne fait que m'en rendre la privation plus sensible<sup>7</sup>.

Un autre élément significatif de cette correspondance, lorsqu'elle se fait amoureuse, réside dans l'insistance d'Antoine à espérer la réciprocité dans les sentiments de Magdeleine. Antoine porte une grande attention à l'harmonie des intérêts et par conséquent, à l'absence de sacrifice de l'un ou de l'autre à cette finalité. L'historien Alain Corbin a montré combien la croyance selon laquelle il n'y avait pas de fécondation sans jouissance sexuelle de chacun des partenaires avait pu jouer en faveur de la recherche d'un équilibre des dons et contre-dons dans la relation sexuelle – et combien l'effondrement de cette croyance, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avait pu avoir pour effet de faire cesser cette intéressante conséquence<sup>8</sup>. Dans sa correspondance conjugale, Antoine se montre soucieux de voir Magdeleine l'aimer autant qu'il l'aime ; cependant, il exprime un désir qui n'est pas exactement placé sur le mode symétrique qu'on attendrait d'une relation « d'équilibre » entre don et contre-don. En voici un exemple. L'échange épistolaire a lieu alors qu'il est en exil à Briançon. Magdeleine lui a écrit en utilisant le sceau aristocratique, ce qui a valu à Antoine de payer une amende dans le cercle de ses amis, attentifs à le protéger d'éventuelles poursuites. Il joue alors sur cette amende qu'elle devra lui rembourser, quoique pas nécessairement sous une forme monétaire : « [P]rends garde, la santé revient, et je ne m'en tiendrai pas sûrement à la faire payer une fois, je serai exigeant, tu seras complaisante, mais il ne faut pas trop se vanter et réparer le mieux qu'on pourra le temps perdu pour l'amour<sup>9</sup>. »

<sup>7</sup> *Id.*, de Paris, datée de 1801, numérotée 3. AML, 14 II 035.

<sup>8</sup> Voir Alain Corbin, *L'Harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin, 2008.

<sup>9</sup> Lettre d'Antoine à son épouse Magdeleine, envoyée de Briançon, datée du 27 novembre 1794. AML, 14 II 035.

Non seulement Antoine utilise des expressions faisant jouer son désir sur le mode impératif, mais certaines formules laissent penser que Magdeleine ne montre pas d'enthousiasme pour la chose. Ainsi l'époux dépité lui reproche-t-il sa « tranquillité<sup>10</sup> », qu'elle désirerait bien « ne jamais troubler<sup>11</sup> », pour aussitôt ajouter : « Nous ne sommes pas tout à fait d'accord et je ne renoncerai pas à ce qui peut t'inquiéter quelquefois. Je n'ai maintenant d'autre regret que de ne pouvoir après multiplier tes sujets de crainte<sup>12</sup>. »

Il est possible que la volonté d'avoir des relations fertiles contraigne les maris à viser l'harmonie des plaisirs ; mais il n'est pas certain que cette volonté se maintienne en dehors de ces quelques moments où un enfant doit être conçu. Lorsqu'Antoine, en 1801, se confie à son médecin, Louis Vitet, dans un long *memorandum* sur son histoire physiologique, il lui écrit qu'il a beaucoup, trop même, usé des plaisirs solitaires ; mais il ajoute qu'en se mariant, il a « usé et cessé d'abuser<sup>13</sup> ». On use d'une chose, et il est assez rare que l'inverse soit vrai.

Antoine est un homme qui, par ailleurs, partage largement son travail en en confiant une bonne partie à Magdeleine : quand il n'est pas là, c'est à elle qu'il confie les « dîners de veuve », destinés à obtenir une faveur<sup>14</sup> ; c'est elle également qu'il envoie, parce qu'elle est son meilleur associé, sa « fondée de pouvoir<sup>15</sup> », auprès du préfet ou du maire de Lyon pour défendre un dossier ou obtenir une signature. Le couple repose sur une conjonction d'intérêts qu'on suppose communs et indissociables, à savoir : la construction de la prospérité familiale à laquelle ils œuvrent de concert.

Il est un dernier élément sur lequel il faut insister avant d'aborder le moment où cette harmonie d'intérêts unis et indivisibles est sur le point de s'écrouler. En 1805, leur fille aînée, Albine, est en âge d'être mariée. Par l'intermédiaire de la grand-mère Antoinette, les parents entrent en relation avec la famille d'un jeune Grenoblois. C'est un homme dont la fortune et le rang conviennent à toute la famille. Cependant, un double obstacle va

<sup>10</sup> *Id.*, envoyée de Paris, datée du 26 août 1796. AML, 14 II 035.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Mémoire à consulter remis à M. Vitet à Paris en 1801 ou 1802. AML, 14 II 027.

<sup>14</sup> Sur ce point, je me permets de renvoyer à Anne Verjus, « Une informalité ordonnée : les “dîners de veuve” du couple Morand de Jouffrey », dans Laurent Le Gall, Michel Offerlé, François Ploux (dir.), *La Politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 209-224.

<sup>15</sup> Lettre d'Antoine à son épouse Magdeleine, envoyée de Briançon, datée du 5 novembre 1796, AML, 14 II 035.

se présenter : d'abord, il habite à Grenoble. Accepter un tel mariage obligerait Albine à quitter ses parents, ce à quoi aucune fille de ces classes sociales, à l'époque, ne se résout le cœur léger ; ensuite, il est petit et chauve. Les parents ont beau tenter de faire valoir à leur fille combien ce double obstacle se trouve compensé par le bon caractère du jeune homme, la jeune fille tergiverse. Elle fait traîner sa réponse au point de mettre tout le monde dans l'embarras. Dans cette négociation de mariage, les rôles des deux parents divergent. Antoine, conscient de ne pas aisément pouvoir retrouver un parti aussi avantageux, et désireux d'en finir au plus vite, tente de convaincre sa fille des bénéfices qu'elle retirera d'une telle alliance, puis estime, mais un peu vite, que l'affaire est faite. Devant les réticences d'Albine, il doit se rendre à l'évidence et confie à Magdeleine le soin de ramener leur fille à la raison, tout en se plaignant qu'elle ne fasse pas davantage pression sur elle. Antoine a déjà laissé Magdeleine jouer le rôle d'intermédiaire entre les deux familles au moment de la négociation des détails pratiques destinés à compenser l'éloignement géographique d'Albine. Lorsqu'il s'aperçoit que sa fille refuse de céder, il s'en remet là encore à son épouse : c'est à elle de décider de continuer ou d'arrêter d'influencer Albine. Il agit comme son père, en la matière : il émet des directives, mais laisse sa femme gérer les affaires courantes, et notamment la relation avec les enfants. Dans cette négociation, Antoine ne mesure pas la force des réticences de sa fille, ce qu'il admettra volontiers lorsqu'un autre prétendant, plus avantageux, se présentera. Il avouera à sa mère qu'il s'est laissé aveugler par ses propres préférences, en oubliant celles exprimées par sa fille. À cet égard, son éloignement, qui n'est pas une indifférence mais une distance émotionnelle, une forme de pudeur à discuter avec sa fille de ce qui concerne son futur bonheur, joue dans le sens d'une difficulté à entendre les discordances qui montent de la base.

Antoine a été un fils élevé par sa mère dans l'adoration craintive de son père, tout en tissant avec elle une relation de complicité et de confiance qui à plusieurs reprises a fait efficacement écran entre ses velléités de désobéissance et l'autorité paternelle. Parvenu à l'âge adulte, il se montre un père tendre, attentif à conseiller son épouse sur les soins et l'instruction qu'elle doit apporter aux enfants en son absence, mais prompt également à lui déléguer les discussions et les négociations avec les enfants, surtout lorsqu'elles portent sur un sujet aussi sensible que le choix d'un mari. Antoine est, enfin, un mari aimant dont le désir s'impose non sans quelque inquiétude récurrente sur la réciprocité des sentiments que lui porte son épouse Magdeleine, et un mari attentif à saluer, en sa femme, une adjointe hors pair, dont le

travail bénéficiaire aux intérêts économiques et financiers du « petit vaisseau » familial<sup>16</sup>. En vingt ans de vie commune, Antoine et Magdeleine n'ont pas connu de véritable conflit. Du moins leur correspondance n'en montre-t-elle pas trace; et Antoine, au moment où survient la crise de l'hiver 1807-1808, convient qu'ils n'ont jamais connu la discorde. On comprend que, lorsque la première dispute éclate, la stupeur le saisisse.

## LE CONFLIT

Albine s'est mariée en novembre 1805. Elle a mis au monde une petite fille, Azélie, dans l'année qui a suivi. Elle est décédée dix mois après la naissance, des suites de l'accouchement, en juillet 1807. La mort de leur fille aînée est vécue par les parents comme une tragédie. Magdeleine semble la plus affectée; elle manifeste un désespoir qui la mène au bord de la folie. Son fils, James, en témoigne dans une lettre écrite à sa grand-mère à l'automne 1807:

[...] surtout maman étant toujours abîmée dans sa douleur, ne s'occupant de rien autre et ayant contracté une habitude de [se] plaindre qui nous tue tous. Ses plaintes sont maintenant si fréquentes que c'est un gémissement continuel et qui l'annonce bien avant qu'on la voie paraître. Elle ne calcule pas tout le mal que cela nous fait car je compte assez sur sa tendresse pour nous, pour croire que si elle s'en doutait elle ne parvint pas à faire cesser une habitude aussi pénible pour ceux qui l'entourent et qui ne peut même à la longue que fatiguer beaucoup sa poitrine: vous jugez assez d'après ce que je viens de vous dire que si l'état de maman a éprouvé quelque changement c'est plutôt pour devenir pire et nous ne pouvons calculer où la conduira une douleur trop profonde et dont on ne peut voir le but<sup>17</sup>.

Antoine, très affecté, se montre surtout inquiet pour son épouse. Il avoue trouver une forme de courage dans l'obligation où il est de la soutenir. Très rapidement, le couple décide de se séparer: Magdeleine va s'installer chez sa belle-mère, Antoinette, à Grenoble. Elle y trouvera du réconfort et un éloignement des lieux imprégnés du souvenir de la tragédie et des moments de bonheur avec Albine. Grâce à cette séparation des époux, on a conservé une trace du conflit qui va bientôt naître de la mort d'Albine.

<sup>16</sup> *Id.*, datée du 30 août 1794, probablement écrite de Briançon. AML, 14 II 035.

<sup>17</sup> Lettre de James à sa grand-mère Antoinette, envoyée de Lyon, datée du 24 octobre 1807. AML, 14 II 08.

Antoine n'avait cessé de vanter l'opiniâtreté de Magdeleine dans les affaires. Notamment au moment de son exil à Briançon, il n'avait pas tari d'éloges sur son don pour les affaires, sur son ardeur au travail, sur les initiatives qu'elle prenait. Cette fois, l'époux assiste à l'effondrement de celle qu'il a toujours considérée comme une force de la nature et se confie à sa mère :

Le courage que je montre depuis longtemps est au-dessus de mes forces ; sa douleur continuelle, ses gémissements me tuent et peut-être résultera-t-il quelque changement dans son état de la satisfaction de vous revoir, et de pouvoir mêler ses larmes aux vôtres, ainsi que du changement de local<sup>18</sup>.

Comme James, il est sidéré par la force de ce désespoir. Il l'est davantage quand il réalise que ce désespoir conduit son épouse à exprimer une demande impossible. En effet, Magdeleine le prévient qu'elle ne se résoudra à rentrer que si Antoine consent à vendre leur château de Machy, vaste demeure familiale dans laquelle, depuis la naissance d'Albine, la famille passe tous ses étés. C'est, pour Antoine, un sacrifice d'une telle ampleur qu'il ne se résout pas à y consentir. Devant l'obstination de Magdeleine, il se met en colère et lui oppose une fin de non recevoir. Un rapport de force s'engage, par lettres interposées. On assiste aux premières fissures dans l'ordonnement si bien rodé des relations entre le mari et la femme.

Antoine destine Machy à leur fils. Ce n'est pourtant pas ce projet qu'il met en avant. Son principal argument est mémoriel : le père trouve une consolation dans ses séjours au château, dans ses promenades alentour, dans la fréquentation des lieux qui lui rappellent leur fille. Par l'évocation d'Albine, il active la fibre du deuil plutôt que sa responsabilité à l'égard de leur fils James.

Antoine va essayer de faire changer Magdeleine d'avis. Sourd à sa plainte, insensible à ses arguments, il oppose les siens terme à terme. C'est dans l'intérêt de Magdeleine de se ranger à son avis. Car, aux yeux d'Antoine, il n'est pas raisonnable de vendre Machy alors qu'il a un tel désir d'y retourner : veut-elle sa mort ? Veut-elle subir jusqu'à la fin de sa vie les conséquences du chagrin qu'il ressentira en se séparant de ce château ? Le chantage n'est pas loin. Tous les arguments qu'elle lui oppose sont irrecevables : il est indigne de le menacer, comme elle se plaît à le faire, d'être moralement détruite par la fréquentation d'un lieu aussi chargé en

---

<sup>18</sup> Lettre d'Antoine à sa mère Antoinette, écrite de Lyon, datée du 4 novembre 1807. AML, 14 II 035.

émotions. Aux yeux d'Antoine, Magdeleine introduit une division qui s'ajoutera à leur peine d'avoir perdu leur fille :

serait-il vrai que tout fût détruit ? comme tu me l'as souvent dit ; et que l'enfant que nous pleurons eût absorbé toute la portion de bonheur à laquelle ma famille pouvait prétendre ; après avoir vécu dans la plus grande union, et nous être toujours entendus sur nos affaires, une division résultant de notre manière différente de sentir va-t-elle ajouter à nos peines et retomber par ses suites incalculables sur les enfants qui nous restent et auxquels nous devons mêmes soins même tendresse<sup>19</sup> ?

Antoine découvre qu'il est « sans influence » sur l'esprit et le cœur de son épouse. Il en est navré : « la manière dont tu tranches dans une chose qui apporterait tant de changements dans mon existence ne me prouve que trop combien l'excès de ta douleur te rend injuste vis-à-vis de celui qui la ressent plus vivement que la sienne presque<sup>20</sup> ». Il ne cédera pas. C'est à Magdeleine de renoncer à son projet. C'est elle qui « tranche ». Lui, en résistant, n'aperçoit pas qu'il a une position tout aussi tranchée. Mais Antoine se place du côté de la continuité, des enfants auxquels il faut ménager un avenir, et ces arguments (qui coïncident avec son désir profond de conserver cet endroit qui lui est cher) pèsent plus que la répugnance de Magdeleine à revenir vivre sur les lieux du malheur. C'est donc à elle de céder. Antoine est sidéré. Pour la première fois, Magdeleine ne se laisse pas ramener à la raison. Il est au désespoir, d'autant que, amoureux de la paix qui régnait entre eux, il ne souhaite pas obtenir une reddition. Il voudrait qu'elle soit elle-même persuadée, comme lui, que garder Machy est la solution la plus raisonnable. Qu'elle renonce plutôt qu'elle ne cède. Qu'elle consente plutôt qu'elle n'obéisse.

Antoine est fils des Lumières et plus particulièrement de Rousseau : dans ce conflit, le recours à la coercition, c'est-à-dire à la puissance en exercice, lui répugne. Il exècre, comme beaucoup de ses contemporains, l'autorité arbitraire. Il voudrait, comme en démocratie, que les sujets consentent d'eux-mêmes à renoncer à leur liberté absolue. On ne s'étonnera pas, par conséquent, de sa sidération devant l'émergence, dans sa famille, d'un intérêt divergent, d'un intérêt qui n'est pas celui de la famille tel qu'il le comprend, tel qu'il l'incarne et tel que jusqu'alors, il a pu le partager avec Magdeleine.

---

<sup>19</sup> Lettre d'Antoine à son épouse Magdeleine, écrite de Lyon, datée du 3 décembre 1807. AML, 14 II 035.

<sup>20</sup> *Ibid.*

S'il y a surprise, c'est qu'il y a première fois. Antoine le dit : jusqu'alors, ils ont vécu dans la plus grande union et se sont toujours entendus dans leurs affaires. Que se passe-t-il soudain ? On peut faire l'hypothèse qu'Antoine a jusqu'à maintenant incarné son rôle de chef de famille sans en mesurer toute la portée. Il a vécu comme un bon père et un bon mari qui, pour imposer ses décisions, n'a jamais eu besoin de hausser le ton. C'est un homme qui a vécu dans l'illusion que les membres de sa famille se ralliaient à ses décisions non parce qu'il était le chef, mais parce que c'étaient de bonnes décisions. Aussi, devant l'émergence d'un intérêt contradictoire, il ne peut qu'être pris de court.

De ce dépit, Antoine n'est pas le seul responsable. Trois possibilités d'interprétation permettent de comprendre sa surprise et son refus de négocier.

En premier lieu, les femmes de la famille ont contribué à effacer l'expression d'intérêts divergents. En tant que mère, Antoinette a joué un rôle de médiatrice pendant l'adolescence d'Antoine ; dans la relation entre le père et le fils, elle s'est efforcée d'arrondir les angles, de faire circuler l'information, faisant accroire au fils que le père était « trop bon » pour lui, et au père que le fils faisait de son mieux malgré une paresse évidente. Dans la mesure du possible, elle a camouflé les expressions d'une volonté discordante, comme lorsqu'Antoine a obtenu de sa mère, contre l'avis de son père, des cours de violon. Magdeleine n'a pas dérogé à ce rôle maternel de médiatrice : elle aussi a joué les bons offices pendant la négociation du mariage d'Albine. C'est elle qui a su entendre la plainte de sa fille, jouer le rôle d'intermédiaire entre elle et son père, et qui a finalement pris la décision de cesser de l'influencer, de peur de la voir tomber malade. En tant qu'épouse, on a vu que Magdeleine n'est pas censée opposer d'obstacle au désir de son mari « exigeant », en se montrant « complaisante » ; dans une lettre qu'Albine reçoit de sa grand-mère la veille de son mariage, on voit Antoinette la prévenir que son futur mari la trompera tout en lui demandant instamment de ne jamais s'en émouvoir<sup>21</sup>. Les femmes contribuent elles-mêmes à promouvoir pour elles et leurs filles un rôle d'intermédiation pacificatrice qui contribue à laisser penser que la famille est gouvernée par l'harmonie des opinions et des sentiments. Il existe une complicité des hommes et des femmes dans la construction de relations familiales sur le mode de l'intégration, de l'effacement des différences et du déni de tout conflit d'intérêts.

---

<sup>21</sup> Lettre d'Antoinette à sa petite-fille Albine, écrite de Grenoble, datée du 9 octobre 1805. AML, 14 II 097.

Il y a plus. Il existe une confusion partagée entre les intérêts de la famille et les intérêts de son chef. Cette confusion ne concerne pas que la famille Morand de Jouffrey ; et elle ne concerne pas que les relations familiales. Toute la société politique est organisée par l'idée selon laquelle le chef de famille et la famille ne font qu'une seule et même personne dans la cité. Il n'y a pas que Jean-Jacques Rousseau à avoir proposé un modèle de gouvernement idéal de la famille. Marmontel a publié un conte moral, *Le bon mari*, qui en dit long sur la forme que certains auteurs cherchent à imprimer sur la famille<sup>22</sup> ; et plus tard, Louis de Bonald calquera l'organisation familiale sur l'organisation politique : ainsi, écrit le théoricien ultra-royaliste, l'épouse est comme un ministre, et l'époux un roi. Le fait de définir le mari comme un roi dans sa famille n'est pas propre aux contre-révolutionnaires : le républicain Toussaint Guiraudet, en 1797, dans un ouvrage intitulé *De la famille considérée comme l'élément des sociétés*, propose qu'il y ait un roi dans la famille pour n'en point avoir dans la société<sup>23</sup>. Le Code civil appliquera strictement cette doctrine, en faisant du chef de famille le seul détenteur de la puissance paternelle sur les femmes et les enfants.

La femme n'est pas l'esclave de son mari, mais son ministre, en charge d'appliquer les décisions prises au sommet – un sommet qui, pour protéger sa dignité, a intérêt à ne pas trop s'impliquer dans les décisions ordinaires du quotidien, à rester distant, pour préserver son autorité. Cette représentation commune se trouve appliquée par Antoine et Magdeleine Morand de Jouffrey : le père est là, mais c'est la mère qui est en relation directe avec les « sujets », les enfants et les domestiques en l'occurrence. C'est elle, l'intermédiaire et le médiateur. Les rédacteurs du Code civil ne définissaient pas l'épouse comme une esclave : la doctrine individualiste faisait d'elle une personne ayant volontairement abdiqué ses droits d'individu en entrant par contrat dans le mariage ; par un consentement éclairé, conscient, libre enfin, elle accordait contractuellement sa propre aliénation ; et parce que le gouvernement de la famille par un seul avait pour finalité le bien public, nul ne pouvait déroger à la forme de ce contrat.

L'organisation de la société politique est elle-même régie selon ce principe. Le chef de famille est celui qui, dans la famille et dans la société, est

<sup>22</sup> Sur ce sujet, je me permets de renvoyer à Anne Verjus, *Le Bon Mari*, *op. cit.*

<sup>23</sup> On trouvera une description du familialisme de Louis de Bonald et de ses liens avec la pensée politique révolutionnaire, notamment chez Toussaint Guiraudet, dans Anne Verjus, *Le Cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002.

jugé apte, du fait de sa position de chef, à parler au nom de la nation. Il tire cette capacité de sa position de chef. Comme tel, il est supposé savoir naturellement parler au nom de plus grand que lui. Il incarne l'intérêt général de manière congénitale : parce qu'il est un homme, et parce qu'il est un *pater familias*. La position dans la famille induit la distribution des droits dans la société politique : selon qu'une personne est située, dans la famille, en position de responsable ou en position de le devenir, ou qu'elle est un membre subordonné de cette famille, elle aura des droits à parler au nom de la nation, à voter ou à être élue, ou n'en aura pas. Selon cette logique conjugaliste, les personnes sans droit de suffrage sont, en tant que membres de la famille, incluses dans la représentation nationale incarnée par les chefs de famille. Les membres de la famille sont censés partager avec ces *pater familias* les mêmes intérêts et les mêmes opinions. C'est donc pour respecter l'égalité entre les hommes que les législateurs n'ont pas donné le droit de vote aux femmes : elles étaient comprises dans la représentation incarnée par les chefs de famille, et l'idée d'intérêts distincts pour elles, dans la famille ou dans la société, ne venait à l'esprit de personne.

Tout se rejoint de manière assez cohérente pour comprendre la surprise d'Antoine devant l'irruption d'un intérêt séparé dans sa famille. Pour autoriser l'émergence si tardive, dans ce couple, d'une telle divergence, il a fallu l'assurance que donne à une femme, à l'époque, le désespoir maternel. Pour que cette divergence soit accueillie avec tant d'intransigeance, il a fallu toutes ces années pendant lesquelles Magdeleine s'est employée diligemment à faire croire, à elle, à ses enfants, à Antoine, que la famille reposait sur une unité d'intérêts et d'opinions coïncidant parfaitement avec l'intérêt de son chef.

L'issue du conflit n'étonnera personne. Magdeleine cède, et a conscience de céder. Pour la première fois dans la correspondance, on la voit faire appel à son devoir d'obéissance pour justifier sa capitulation. Nulle part, jusqu'ici, une telle évocation n'avait été jugée nécessaire : tout ressortait des arrangements que l'on croit trop souvent, peut-être, le jeu d'une recherche d'accord entre deux volontés symétriques et d'égale valeur. Or, cette fois, Magdeleine fait intervenir la puissance maritale : « je ne parle pas de ta longue lettre, je l'ai relue plusieurs fois mais n'en ai pas été content ; tu consens à me laisser Machi [*sic*] parce que dis tu *j'en ai le pouvoir...* », écrit Antoine. Cela ne plaît pas à l'époux qui voudrait la voir se ranger à son opinion, non comme à une opinion personnelle, mais comme à la seule raisonnable pour le bien de la famille. Antoine lui reproche d'être inaccessible à tout raisonnement, sans considérer qu'il est, en la matière, aussi obstiné et aussi inaccessible au raisonnement de son épouse. Il incarne, seul, la raison, et tout ce qui vient la

combattre est de l'ordre du caprice et d'un intérêt individuel auquel il ne s'identifie pas. Inaccessible à la raison, Magdeleine serait, de surcroît, inaccessible au sentiment : « il semble que la partie aimante de ton être a perdu toute action<sup>24</sup> ». C'est donc soit par raison, soit par amour que les femmes sont priées, dans cette configuration historique et sociale, de considérer les préférences maritales comme les meilleures possibles pour toute la famille.

Magdeleine, qui a proposé une ultime solution, la location d'un autre appartement, afin de ne pas avoir à vivre à Machy, renonce à tout. Antoine lui oppose ses préférences, l'état de leurs finances, l'impossibilité pour lui de la voir vivre ailleurs et de se séparer d'elle. Elle va revenir à Lyon. S'installer dans l'une des chambres de leur appartement lyonnais. Elle va s'y cloîtrer, jusqu'à ce qu'Antoine, excédé, use de subterfuges pour l'obliger, au nom de la famille, à reprendre son rôle de maîtresse de maison. Des années plus tard, on retrouvera le couple logé dans un autre appartement du même quartier. Peut-être Magdeleine a-t-elle réussi, après des années de patience ou d'insistance, à obtenir d'Antoine l'abandon d'une au moins des deux habitations où ils ont élevé Albine. On découvre à ce moment de leur correspondance que le couple fait désormais chambre à part. Le ton qu'y emploie Antoine n'a plus rien à voir avec celui, léger, insistant, sûr de son charme, qu'il utilisait avant la mort de leur fille. Le deuil certainement n'y est pas pour rien. Mais ce que le deuil a fait naître entre eux, à savoir la conscience d'intérêts irréconciliables sans le recours à la puissance maritale, a sans doute également contribué à désenchanter le roman sur lequel fonctionnait, jusque-là, l'illusion d'une harmonie naturelle entre les membres de la famille.

---

<sup>24</sup> Lettre d'Antoine à son épouse Magdeleine, écrite de Lyon, datée du 21 décembre 1807. AML, 14 II 035.